

## Introduction

La communauté d'Agglomération Seine-Eure, située dans l'Eure, est composée de 37 communes, réunissant près de 70 000 habitants.

La politique « Coopération Décentralisée » a vu le jour suite aux élections municipales de 2008. Dès lors, une vice-présidence dédiée était mise en place avec l'objectif d'engager l'Agglomération dans une démarche de solidarité internationale forte.

**Hubert ZOUTU**, maire d'Heudebouville, est depuis 2008, vice-président en charge de la coopération décentralisée. En 2014, il poursuit l'animation de cette politique, confiée par le Président de l'Agglomération.

La commission se réunit à un rythme trimestriel et définit les orientations de la politique de solidarité internationale de la collectivité.

Rebecca Armstrong, responsable du service des Politiques Publiques Durables de l'Agglomération a en charge la mise en œuvre de cette politique (temps partiel).

Les élus communautaires ont ainsi décidé d'articuler leur politique autour de deux orientations principales :

- Mise en place d'un partenariat de coopération décentralisée à long terme
- Appui aux acteurs locaux de la solidarité internationale

**En matière d'eau et d'assainissement**, deux projets ont été lancés : l'AEV est achevée tandis que celui relatif à la gestion des eaux pluviales dans le bassin versant du Zou est en cours.

### A. Une adduction d'eau villageoise (AEV)



La cuve du château d'eau 1

La commune de Bohicon dispose d'un plan de développement communal. Ce document cadre met en exergue plusieurs problématiques : gestion des déchets, accès à l'eau potable, ...

Dans une logique de réciprocité, le premier chantier investi par les deux jeunes partenaires a été celui de la ressource en eau. L'Agglomération Seine-Eure est en effet compétente en la matière et consacre une large part de ses investissements à la protection, à la distribution et au traitement de l'eau, comme en témoigne la construction de trois stations d'épuration depuis sa création en

2001.

C'est dans ce souci partagé relatif à la ressource en eau que l'Agglomération a voté dès le mois de décembre 2008 la mise en place du dispositif Oudin-Santini à hauteur de 1%.

A Bohicon, la distribution de l'eau potable est assurée par la SONEB dans ses deux arrondissements urbains. Pour les 8 autres, des adductions d'eau villageoises prennent le relais, lorsqu'elles existent...

Un projet d'AEV a donc été identifié grâce aux études réalisées et/ou pilotées par les services techniques de la commune de Bohicon. Le projet, alors mis sur la table, a pour objectif particulier l'amélioration des conditions sanitaires des populations de 6 villages de la commune de Bohicon (Fléli, Manaboê, Zakanmè, Zounzonmê, Sodohomè, Agbangon) soit une population totale de 10 000 personnes environ. Il comporte plusieurs volets :

- La pérennisation de l'accès à la ressource en eau avec la réalisation d'un forage positif d'un débit de 20m<sup>3</sup>/h,
- L'approvisionnement en eau potable d'un périmètre délimité (6 villages) par la réalisation d'un château d'eau de 100 m<sup>3</sup>, d'un réseau d'adduction et de 13 bornes fontaines,
- La pérennisation du service d'eau par la contractualisation avec un fermier local d'un contrat de délégation de service par la commune de Bohicon,
- La mise en place d'infrastructures d'assainissement dans trois écoles, par la réalisation de quatre blocs de toilettes avec douche et lave-mains,
- L'assistance à la formation des personnes identifiées pour la gestion des installations,
- La sensibilisation et la mobilisation des populations par la mise en place d'un dispositif d'intermédiation sociale, favorisant l'appropriation du projet par les habitants et leur implication dans le cadre d'un processus de gouvernance de proximité.

Plusieurs missions ont été réalisées sur place afin de valider les différentes étapes du projet :

- Janvier 2010 : analyse des offres des entreprises soumissionnaires et étude sociologique sur l'intermédiation sociale,
- Juin 2010 : préparation du dossier d'affermage et contrôle du lancement du chantier,
- Octobre 2010 : Assises de la coopération franco-béninoise et contrôle de la pose du réseau,
- Février et mars 2011 : test du réseau et mise en service de l'adduction d'eau villageoise,
- Octobre 2011 : Inauguration AEV, identification des points sensibles, contrôle de la qualité de l'eau, analyse des offres affermage,
- Juin 2012 : Contrôle des derniers équipements installés (vannes & antibélier), mise en place d'un budget dédié,
- Juillet 2012 : Mission de contrôle bailleurs, fonctionnement social de l'AEV, bilan d'exploitation de la première année.

Les coûts et financement de l'opération sont les suivants :

<b>Agence de l'Eau Seine Normandie</b>	218 047 €
<b>Etat français</b>	60 000 €
<b>Région Haute-Normandie</b>	10 000 €
<b>Fondation Veolia</b>	70 000 €
<b>Bohicon</b>	38 112 €
<b>Agglomération Seine-Eure (1% Oudin-Santini)</b>	93 905 €
<b>Association Collectif Tiers Monde</b>	800 €
<b>COUT TOTAL OPERATION</b>	<b>490 864 €</b>

Les entreprises mobilisées sur l'opération :

- SOBEC BTP, construction de l'AEV

- ENSEMBLE BTP, bureau de contrôle
- AERAMR, ONG missionnée sur l'intermédiation sociale (de l'amont à l'aval du projet)
- GTB, construction des latrines scolaires
- SNM, expertise du château d'eau
- Mme Durany, sociologue consultante

Au printemps 2014, cette opération a fait l'objet d'une évaluation externe diligentée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et confiée à un cabinet d'audit indépendant.

Ce travail d'analyse documentaire mais aussi d'enquête de terrain a permis de dégager des pistes d'amélioration pour que l'AEV puisse être consolidé sur le long terme :

- Renforcement des équipes techniques au sein des services de la mairie pour un contrôle, un suivi et une évaluation continus et efficaces de ce service aux habitants
- Engager le fermier pour la recherche des fuites et ainsi maintenir un taux de rendement optimum pour le réseau
- Déployer le réseau sur d'autres secteurs proches, afin d'optimiser les capacités de l'AEV
- Poursuivre l'analyse des comportements et la sensibilisation des populations à l'utilisation de l'eau potable tout au long de l'année
- Définir une stratégie globale pour l'ouverture du réseau aux branchements privés

#### **Quelques photos des travaux**



Réunion de chantier 1



Séance d'intermédiation (ONG AERAMR) 1



Le château d'eau en devenir 1



Les canalisations 1



## B. Bassin versant du Zou : gestion des eaux pluviales

Les enjeux de gestion des eaux pluviales sur le bassin versant du Zou constitue une priorité forte pour Bohicon, située au point bas du bassin versant et donc régulièrement inondée, mais aussi pour les 8 autres communes du Département, confrontées aux phénomènes d'érosion et de perte d'une ressource qui pourrait être valorisée.

La jeune intercommunalité qu'est l'UCOZ, Union des Communes du Zou, a décidé de faire de ce dossier un axe d'actions prioritaire.

C'est dans cette perspective que l'Agglomération Seine-Eure a initié une rencontre multipartenaires à l'occasion de la semaine de la solidarité internationale 2012. Le 20 novembre, une réunion de travail associait de nombreux partenaires de Bohicon et/ou de communes du Zou. Étaient présents :

- Association française Graines d'Espérance
- Association française Collectif Tiers Monde
- Association française Solidarité Aiglemont-Bohicon
- Association suisse Miman Bénin
- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Maires des communes du Zou : Bohicon, Zakpota, Djidja, Zagnanado, Covè, Agbangnizoun
- Maires des communes belges de Zoersel, Tintigny
- Maire de la commune française d'Aiglemont
- Agglomération Seine-Eure



Le collectif des partenaires - nov 2012 1

Cette journée de travail a permis de partager collectivement les enjeux du dossier. De fait, il a été décidé de conduire une mission sur place, organisée du 21 au 27 juin 2013.

Une nouvelle réunion de travail a été programmée le 25 septembre 2013. Étaient conviés :

- De France :
  - o Commune d'Aiglemont (excusé)
  - o Commune d'Albi
  - o Conseil général des Hauts de Seine
  - o Association Graines d'Espérance (excusé)
  - o Association Collectif Tiers Monde
  - o Agence de l'Eau Seine Normandie
  - o Pôle Solidarité Eau
  - o ISTOM
  - o AIMF
  - o Ambassade de France au Bénin
- De Belgique :
  - o Commune de Zoersel
  - o Commune de Tintigny
  - o Commune de Hoogstraten
  - o Commune de La Roche en Ardenne (excusé)
  - o Province de Luxembourg
- De Suisse :
  - o Association Miman Bénin (excusé)
- Du Bénin :
  - o Les 9 maires de l'UCOZ
  - o Représentants de l'Etat (préfet du Zou et Ministère des Affaires Etrangères)
  - o Ambassade du Bénin à Paris

Cette journée de travail a permis de partager collectivement les enjeux du dossier et de définir les grandes lignes du cahier des charges des études à mener sur le bassin versant :

- Le diagnostic du BV (occupation des sols, régime des précipitations, positionnement des ouvrages existants, ...), avec un volet prospectif sur l'urbanisation dans le cadre des PDC de chacune des communes du Zou
- L'analyse le fonctionnement hydraulique du BV (fleuves, nappes, débits, ...)
- Les préconisations (pratiques agricoles, hydraulique douce, infrastructures de retenues d'eau, valorisation des eaux retenues, ...)
- Le programme d'actions priorisées et chiffrées

La dernière rencontre a eu lieu le 18 novembre 2014, pendant la semaine de la solidarité internationale. Étaient présents :

- **Belgique :**
  - o Nathalie Heyard (députée provinciale), Serge Wittamer & Stéphane Heyard (techniciens) de la Province de Luxembourg
  - o Erik Fuhlbrügge (technicien) de Zoersel
  - o Guy Giloteaux (maire) de La Roche en Ardenne
  - o Benoît Piedboeuf (maire) de Tintigny
- **France :**
  - o Sylvie Saillard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
  - o Thérèse Zoutu, Siméon Zonon et Geneviève Tor de l'association Collectif Tiers Monde
  - o Philippe Decobert (maire) et Daniel Georges (adjoint) d'Aiglemont
  - o Jean-Louis Zoël (Consul régional & Ambassadeur économique Haute-Normandie)

- Bernard Leroy (Président) & Hubert Zoutu (vice-président) de l'Agglomération Seine-Eure
- **Bénin :**
  - Luc Atrokpo (maire), Antoine Hedji (conseiller communal) et Jacques Ahouandjinou (chef du protocole) de Bohicon
  - Hermann Padonou (technicien) de l'Union des Communes du Zou

A cette occasion, les participants ont signé la « Charte des Partenaires », marquant leur engagement pour une réflexion solidaire, concertée et mutualisée pour la gestion des eaux pluviales sur le bassin versant, afin que les dégâts humains, matériels et environnementaux des inondations dans le Zou soient bientôt uniquement conjugués au passé.



*Les signataires de la charte : Collectif Tiers Monde, Agglomération Seine-Eure, Zoersel, Aiglemont, La Roche en Ardenne, Bohicon/UCOZ, Province de Luxembourg, Tintigny.*

Lors de cette rencontre, les termes de référence des études préalables à l'élaboration d'une stratégie de gestion des eaux pluviales ont été validés.

**Objectif central :**

Dans un bassin versant confronté à des phénomènes d'inondations en saison pluvieuse (remontées de nappes, débordement de cours d'eau, ruissellements), l'ensemble des partenaires souhaitent que soient menées les études permettant de définir une stratégie de gestion intégrée des questions hydrauliques, stratégie inclusive pour les populations des espaces urbains et ruraux concernés, de l'amont à l'aval:

- comprendre le fonctionnement hydraulique du bassin versant,
- d'identifier les solutions de protection des personnes et des biens à court, moyen et long terme,
- de valoriser cette ressource en eau, en vue du développement économique des communes du bassin versant : activités agricoles, eau potable, tourisme, ...

Ces études seront confiées à un bureau d'études (groupements acceptés), dont la mission s'articulera en différentes phases.

## **Phase liminaire**

Recherche documentaire (cartographies et analyses) sur le bassin versant : géologie, régime hydrographique, occupation des sols, ... auprès de toutes sources : Etat, recherche universitaire, coopérations passées, politiques nationales en la matière, projets en cours ou programmés, ...

## **Phase 1 : Etat des lieux du bassin versant**

A partir des documents étudiés et de relevés pluviométriques réalisés sur le terrain, le prestataire produira un diagnostic détaillé selon plusieurs échelles et approches, portant sur les points suivants :

- Fonctionnement global du bassin versant
- Diagnostic agricole (ce volet pourra potentiellement faire partie d'une mission spécifique, portée par le CG des Hauts de Seine)
- Etats des lieux à l'échelle communale (9 communes)
- Etats des lieux des zones urbaines dites « points noirs », les plus marquées par les inondations
- Cartographie des zones à risque (mise en évidence d'une échelle de danger et de la typologie du risque : débordement, ruissellements, remontées de nappes)

Pour chaque volet du diagnostic, seront mis en évidence :

- L'état des ouvrages hydrauliques existant, le cas échéant
- L'identification des acteurs et parties prenantes de la problématique eau

## **Phase 2 : Définition de la stratégie de gestion hydraulique du bassin versant**

Cette phase sera menée dans un processus de concertation avec les parties prenantes, dont les populations.

La définition de la stratégie est sous-tendue par les principes et objectifs suivants :

- Eviter à l'avenir les pertes de vies humaines
- Les eaux pluviales doivent être traitées le plus en amont possible, « à leur point de chute »
- « L'eau danger » doit devenir « l'eau opportunité »

La stratégie de gestion hydraulique doit détailler un programme d'actions chiffrées (à court, moyen et long terme), incluant :

- Les enjeux fonciers : politique d'urbanisation notamment
- Les pratiques et la valorisation agricoles, par commune (liens culture/type de sol/besoins en eau, ...)
- La localisation des ouvrages hydrauliques à entretenir et/ou construire : les modalités d'entretien devront être étudiées
- Les zones de captages d'eau potentiels en vue de la création d'AEV
- Les pistes de valorisations autres : tourisme, exploitation des sables fluviaux, ...

Chaque action fera l'objet d'une fiche-action, précisant :



- Maîtrise d'ouvrage
- Objectifs stratégiques et opérationnels
- Conditions et méthodologie de mise en œuvre, ressources à mobiliser (humaines, financières, techniques)
- Calendrier
- Coût (Investissement et/ou fonctionnement)
- Outil d'évaluation : résultats attendus, indicateurs de suivi, sources des données, rythme de renseignement, opérateur(s) de l'évaluation

### **Phase 3 : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux**

A partir de l'ensemble des travaux précédemment menés, rédaction du schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

### **Phase 4 : Définition des travaux**

Pour les ouvrages relevant du génie civil, élaboration d'une programmation spécifique, précisant :

- Localisation précise
- Dimensionnement
- Coût (Investissement et/ou fonctionnement)
- Modalités de gestion (communautaire, municipale, intercommunale, ...)

L'enveloppe des dépenses a été arrêtée (550 000 €) et des démarches ont été décidées pour la recherche de financements. L'Agglomération Seine-Eure consacra 3 exercices budgétaires du 1% Oudin-Santini, un dossier sera présenté à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, des contacts seront pris auprès d'institutions belges et des partenaires tels que l'AFD, l'UE, la Banque Mondiale seront également sollicités.

A ce jour, le projet bénéficie d'ores et déjà des financements suivants :

- AESN : 253 000 €
- AAP « Climat » (MEDD/MAE) : 25 000 €
- Agglo Seine-Eure : 100 000 € (1% Oudin Santini sur 3 ans)
- UCOZ/Bohicon : 20 000 €